

Extrait du El Correo

<http://elcorreo.eu.org/Chertoff-a-la-Securite-interieure-des-Etats-Unis-Des-defenseurs-des-droits-civils-inquiets>

Chertoff à la Sécurité intérieure des Etats Unis : Des défenseurs des droits civils inquiets

- Empire et Résistance - « Gringoland » (USA) -
Date de mise en ligne : mardi 11 janvier 2005

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par l'Agence France-Presse

Washington, Le mardi 11 janvier 2005

Michael Chertoff nommé à la Sécurité intérieure

[<http://www.elcorreo.eu.org/IMG/jpg/doc-315.jpg>] Le président des États-Unis, George W. Bush, a annoncé mardi la nomination d'un juge fédéral, Michael Chertoff, à la tête du ministère de la Sécurité intérieure, chargé notamment de coordonner la lutte antiterroriste aux États-Unis.

« Je suis sûr que ce sera un dirigeant solide et efficace pour le ministère de la Sécurité intérieure », a affirmé M. Bush lors d'une allocution à la Maison-Blanche pour annoncer son choix.

Michael Chertoff, 51 ans, était auparavant responsable de la division affaires criminelles au département de la Justice américain. Sa nomination doit encore recevoir l'approbation du Sénat. En annonçant sa nomination, George W. Bush a souligné que Michael Chertoff a déjà reçu à trois reprises l'approbation du Sénat américain pour exercer des responsabilités au sein de l'administration fédérale.

Né dans le New Jersey le 28 novembre 1953, il va remplacer Tom Ridge, 59 ans. M. Chertoff avait notamment été de 1994 à 1996 procureur indépendant dans le cadre de l'enquête dite « Whitewater » ouverte par le Sénat américain sur des opérations immobilières du président démocrate Bill Clinton, prédécesseur de George W. Bush à la Maison-Blanche.

Réélu en novembre pour un second mandat de quatre ans, le président républicain procède actuellement à un important remaniement de son équipe gouvernementale.

M. Bush a choisi un technicien pour diriger le ministère de la Sécurité intérieure qu'il a créé après les attentats du 11 septembre 2001, lors de son premier mandat. Véritable mammoth administratif, ce ministère emploie plus de 170 000 fonctionnaires (immigration, douanes, garde-côtes, sécurité dans les transports).

Le président américain avait dans un premier temps décidé de nommer Bernard Kerik, ancien chef très médiatique de la police de New York, mais ce dernier avait décidé à la mi-novembre de retirer sa candidature après avoir admis avoir employé une nounou sans la déclarer au fisc. Les révélations de la presse sur ses frasques et opérations financières douteuses ont toutefois déjà jeté une ombre sur sa désignation.

Le président républicain a fait campagne pour être réélu sur les thèmes liés à la sécurité, mettant en avant sa vigoureuse réponse aux attentats de septembre 2001 qui ont fait quelque 3000 morts aux États-Unis. Après s'être initialement opposé à la création du département de la Sécurité intérieure, une suggestion de l'opposition démocrate, il l'a ensuite reprise à son compte.

Des défenseurs des droits civils inquiets

La plus grande organisation américaine de défense des libertés individuelles, l'ACLU, a jugé mardi « inquiétante » la nomination de Michael Chertoff au poste de Secrétaire à la Sécurité intérieure, disant douter de son attachement à la Charte des Droits garantis par la Constitution.

« Il a défendu publiquement l'opinion très répandue dans l'administration Bush que l'exécutif doit être libre de tous les contrôles qui l'empêchent d'abuser de son pouvoir aux dépens de notre vie et de nos libertés », fait valoir l'ACLU dans un communiqué.

L'organisation souligne en particulier le rôle joué par M. Chertoff dans la révision d'un règlement du département de la Justice, où il a travaillé de 2001 à 2003, permettant à la police fédérale (FBI) d'infiltrer secrètement des rassemblements politiques et religieux.

L'ACLU note aussi que M. Chertoff est à l'origine du programme d'entretiens « volontaires » auxquels ont dû se soumettre des milliers d'Arabes et de Musulmans vivant aux États-Unis.

Enfin, elle indique que certaines de ses actions étaient si radicales qu'elles ont par la suite été condamnées dans un rapport interne du ministère de la Justice, comme la détention prolongée après les attentats du 11 septembre 2001 de plusieurs immigrés en infraction mineure, qui ont été empêchés d'avoir accès à un avocat. « Aucun de ces étrangers n'a pu être lié aux attentats du 11 septembre », souligne l'ACLU.